AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PORTANT SUR LA

RÉVISION ALLEGÉE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 23/07/2026, le Maire de Aincourt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée du P.L.U.
En raison du dysfonctionnement actuel du site internet de la commune Monsieur le Maire de Aincourt a ordonné la prolongation de cette enquête publique pour une durée de 15 jours soit jusqu'au 12 novembre 2026 à 16h00.

Ce projet a pour caractéristiques principales :

Permettre l'évolution du corps de Ferme de Brunel situé en zones agricole et naturelle du PLU par la création d'un Secteur de Taille et de Capacité Limitées permettant ainsi la préservation du patrimoine agricole du territoire.

L'enquête se déroulera à la mairie de Aincourt
Sise 4 rue d'Arthies 95510 AINCOURT
du 28 septembre 2026 au 12 novembre 2026 inclus
Aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Par décision n°E26000018/95 du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise en date du 28/05/2026, M. Christian OUDIN est désigné comme commissaire enquêteur. Il vous recevra en Mairie les :

Mercredi 30 septembre	**de 9h00 à 12h00**
Vendredi 16 octobre	**de 9h00 à 12h00**
Mercredi 03 novembre	**de 9h00 à 12h00**
Jeudi 12 novembre	**de 13h00 à 16h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront mis à la disposition du public à la :

Mairie de Aincourt- 4 rue d'Arthies 95510
Aux horaires d'ouverture de la mairie

Un accès gratuit au dossier est garanti par la mise à disposition du support papier en mairie aux horaires d'ouverture de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit en mairie à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, ou transmises à l'adresse mail : mairie@aincourt.fr

Le dossier d'enquête publique est également accessible par voie dématérialisée sur le site de la communauté de communes Vexin Val de Seine : https://www.vexinvaldeseine.fr/enquete-publique-plu-aincourt/

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil municipal de Aincourt approuvera les nouvelles dispositions du P.L.U. A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune.

Aincourt, le 14 octobre 2026
Le Maire,

MAIRIE D'AINCOURT 95 (Val-d'Oise)